

M. Richard Perron aux membres du comité permanent des banques et du commerce du Sénat canadien : « Le Sénat canadien doit rejeter le projet de loi C-377! »

Dans un mémoire présenté le 30 mai 2013 au comité permanent des banques et du commerce du Sénat canadien, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) demande le rejet du projet de loi C-377. « Les syndicats canadiens sont déjà tenus de rendre des comptes en vertu des lois fiscales », a rappelé M. Perron. Le président du SPGQ a tenu à préciser aux sénatrices et sénateurs présents qu'un processus rigoureux de reddition de comptes, de transparence financière et de vérifications interne et externe est en place, tant au SPGQ que dans les autres organisations syndicales. « Le fonctionnement démocratique qui prévaut dans le milieu syndical va de pair avec une transparence financière souvent exemplaire », a-t-il insisté.

« Or, poursuit le président du SPGQ, ces mesures sont bien supérieures à celles prises par les associations patronales et certains de leurs *think tanks* qui, pourtant, ne sont pas visés par ce projet de loi ».

On peut prendre connaissance du mémoire en cliquant sur le lien suivant :

<http://goo.gl/dG1rn>

Le SPGQ s'interroge sérieusement sur le fait que C-377 soit un projet de loi d'initiative parlementaire, plutôt que ministérielle. La nuance est plus que sémantique, car cela aura permis d'éviter que le projet de loi soit soumis à une analyse juridique approfondie, ainsi qu'aux autres étapes normales de validation d'un projet de loi.

Voir à ce propos le reportage de TVA nouvelles sur le rôle qu'aurait joué M. Nigel Wright, ex chef de cabinet du premier ministre Stephen Harper, dans ce projet de loi :

<http://goo.gl/i1Kgf> et un article paru dans le *Journal de Québec* : <http://goo.gl/e4YEB>

Lire le communiqué du SPGQ émis le 30 mai : Mémoire du SPGQ - Le Sénat canadien doit rejeter le projet de loi C-377 <http://goo.gl/Hzf67>

Voir la séance du comité permanent des banques et du commerce au cours de laquelle est intervenu M. Perron (il faut cliquer sur *Visualiser l'extrait*; l'intervention de M. Perron débute à la 6^e minute) : <http://goo.gl/i401b>

